

THEMES

- Réseau des territoires
- Formation
- Forêt des collectivités
- Bois énergie
- Bois construction
- Montagne
- Multifonctionnalité

ZOOM

Le projet SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (SYnergie pour la Mobilisation de Bois d'Industrie, d'Œuvre et Energie en Rhône-Alpes)

actus

Les enjeux du foncier forestier, au cœur des préoccupations des élus

Une assemblée générale réussie

Les territoires sont impliqués !

SYMBIOSE Rhône-Alpes est un projet entre 14 partenaires économiques et institutionnels de dimensions régionale et territoriale sur Rhône-Alpes qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS de l'ADEME. A travers cet AMI, l'ADEME prévoit de financer des projets favorisant la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du fonds chaleur. Le projet SYMBIOSE a été retenu en novembre.

Voëux du président

Jacques Deparnay

Chers adhérents, je vous souhaite à tous une très bonne année 2016.

Cette année sera marquée par le début du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF-Communes forestières.

Axé sur une plus importante mobilisation de bois dans les forêts communales, sa réussite est liée à une implication accrue de chaque municipalité qui pourra s'appuyer sur l'association des Communes forestières de l'Ain.

Dans le cadre de ce projet, collectivités, entreprises, organisations réunissant les propriétaires forestiers et les opérateurs publics de Rhône-Alpes, ont comme objectifs communs d'accroître la valorisation de la ressource forestière de la Région Rhône-Alpes. Au terme des 3 années de mise en œuvre de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (2016/2017/2018), les partenaires se sont engagés à contractualiser 85 421 tonnes supplémentaires de bois à destination de chaufferies du fonds chaleur (augmentation des contrats d'approvisionnement actuels et nouveaux contrats).

Leurs complémentarités sont nombreuses ; elles leur permettent de faire face à toutes les obligations à satisfaire pour mobiliser plus de bois énergie, tout en préservant les autres usages de la forêt et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

D'autres bénéficiaires seront acteurs du projet pour la mise en œuvre des actions d'amélioration des peuplements forestiers sur les territoires et massifs ciblés par SYMBIOSE. Il s'agit de communes, propriétaires de forêts publiques non identifiées à ce jour et non signataires en direct de l'accord cadre.



Les partenaires

- Les Communes forestières de Rhône-Alpes (coordinateur)
- La société coopérative agricole : COFORET
- L'établissement public : ONF
- Le centre technique industriel : FCBA
- La société anonyme : SAFER
- L'établissement public administratif : Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
- L'entreprise : SARL Bois des Alpes Services
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional de Chartreuse
- La collectivité : Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- L'entreprise : SARL Multi-Trans Savoie
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- La collectivité : Communauté de communes du Trièves
- La société d'économie mixte locale : SEML Bois Energie du Trièves
- La société anonyme : EDF, unité de production Alpes

La porte d'entrée c'est l'approche territoriale !

L'objectif de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES est d'organiser une récolte coordonnée entre forêt publique et forêt privée, et en cela l'entrée territoriale est primordiale.

Le projet mobilisera en 3 ans près de 300 000 m³ de bois supplémentaire grâce aux investissements et opérations sylvicoles qui seront réalisés dans les territoires et massifs forestiers, en cohérence avec les stratégies locales de développement existantes.

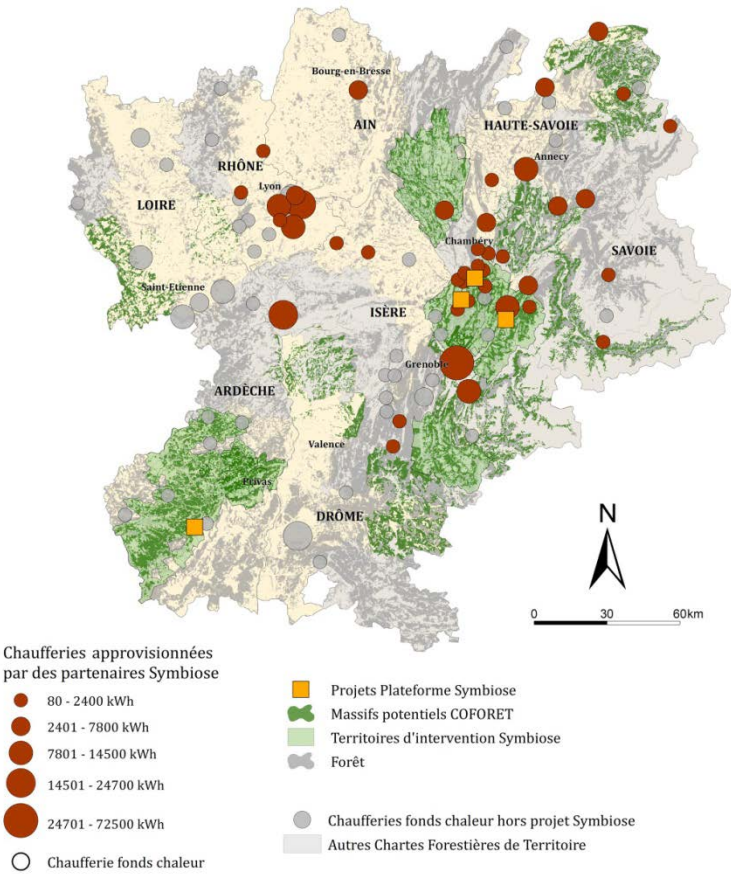
32 ACTIONS STRUCTURANTES

- Des investissements de matériel d'exploitation (abatteuse, porteur, skidder, transbordeur) et des plateformes de stockage de bois sont prévus sur les territoires.

Le projet SYMBIOSE s'appuie sur des acteurs expérimentés et des contrats d'approvisionnement solides. Les acteurs économiques impliqués dans SYMBIOSE produisent aujourd'hui 174 600 tonnes de bois énergie (soit 39% de la production de plaquettes forestières de Rhône-Alpes). 51 200 tonnes/an sont à destination de chaufferies du fonds chaleur aujourd'hui.

Les territoires sont impliqués : certains sont les maîtres d'ouvrages directs des actions prévues dans SYMBIOSE pour structurer l'approvisionnement comme le PNR des Monts d'Ardèche, et d'autres sont mobilisés pour trouver la contrepartie financière nécessaire au fonds ADEME pour accompagner les investissements des entreprises locales qui vont développer leurs outils de production sur le Grésivaudan, le PNR de Chartreuse, le Trièves.

AMI Dynamic Bois 2015 - Projet SYMBIOSE



- Des investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers concernent 16 territoires et massifs de Rhône-Alpes !

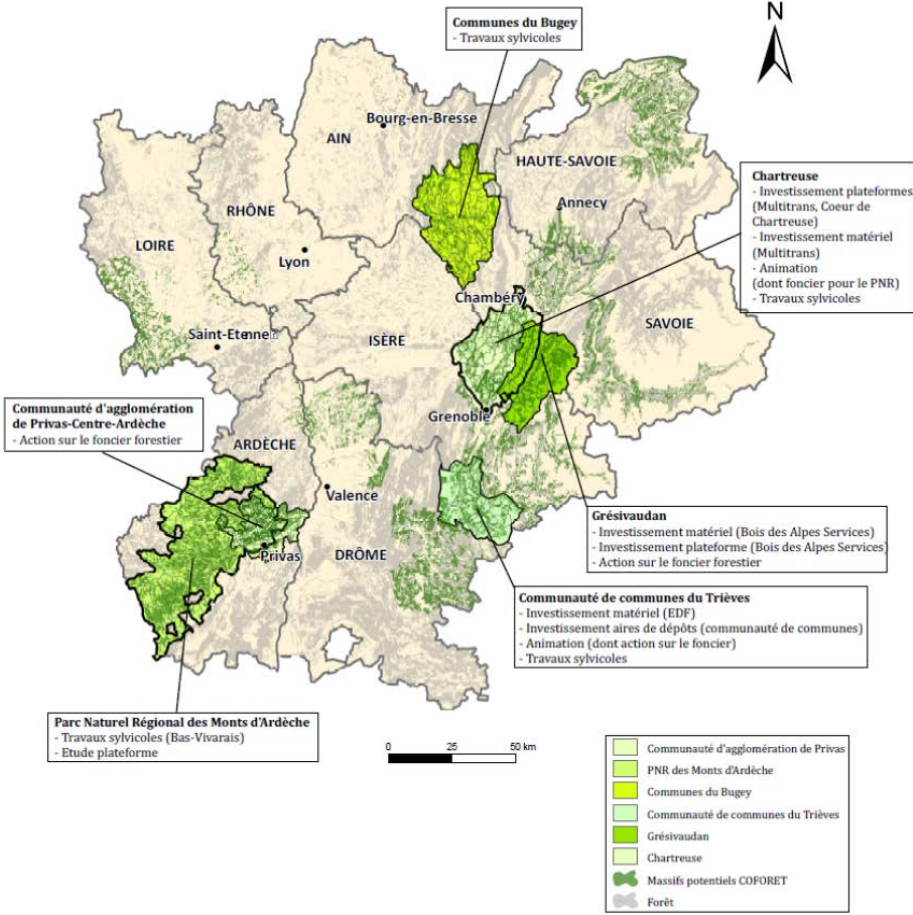
Des actions d'amélioration des peuplements en forêt privée (plantation et enrichissement) seront réalisées sur les massifs. Des actions complémentaires portées par les collectivités (communautés de communes et communes) seront mises en œuvre sur les territoires du Trièves, de Chartreuse, du Bugey et du Bas Vivarais sur le PNR des Monts d'Ardèche. L'animation des propriétaires sera assurée par les partenaires les mieux placés sur les territoires considérés pour aboutir à ces résultats.

Ces travaux seront portés et accompagnés dans le cadre privilégié de l'action SYLV'ACCTES en Rhône-Alpes. L'aide additionnelle de l'ADEME via SYMBIOSE, permettra d'inciter les propriétaires forestiers à s'inscrire dans cette démarche. Cette action est aussi une opportunité pour impliquer de nouveaux territoires sur les questions de gestion sylvicole et faciliter le déploiement des projets sylvicoles territoriaux (PST).

De l'animation dans les territoires permettant de mobiliser du bois additionnel pour l'énergie

Les territoires sont concernés car l'enjeu premier est de jouer la synergie forêt publique / forêt privée. L'objectif est de massifier des chantiers, générant ainsi des économies et de la visibilité pour les entreprises qui investissent dans des matériels de récolte. Il s'agit très concrètement de travailler sur la mobilisation du bois avec la commercialisation simultanée des coupes en forêt publique et en forêt privée. La contractualisation pluriannuelle d'entreprises d'exploitation ou l'organisation d'une offre de bois à l'échelle territoriale sont clairement ciblées dans SYMBIOSE comme axe de travail des partenaires pour trouver des solutions.

AMI Dynamic Bois 2015 Les actions par territoire SYMBIOSE



Communes forestières Rhône-Alpes 2015 / Sources : IGN BD Forêt - GeoFla

L'autre volet stratégique du projet SYMBIOSE concerne le morcellement et le foncier forestier. Les élus sont restés impuissants face au morcellement forestier croissant qui est généralisé et résulte de causes multiples. La loi d'avenir adoptée à l'automne 2014 offre aux collectivités la possibilité d'intervenir en matière d'amélioration de la structure foncière des propriétés tant publiques que privées.

L'enjeu est de démontrer qu'une politique foncière menée à l'échelle intercommunale permet d'infléchir le morcellement et de remettre en production des forêts en déshérence.

L'action conjointe des Communes forestières et de la Safer sera déployée dans un premier temps au niveau des quatre territoires pilotes que sont la Communauté d'agglomération de Privas, les Communautés de communes du Grésivaudan, du Trièves et le PNR Chartreuse. Ces deux dernières sont même maîtres d'ouvrage directes d'une partie de l'animation sur le foncier forestier.

L'objectif est de permettre, au-delà de l'intégration de biens vacants dans le domaine public, la mise en place au sein des collectivités, d'une véritable stratégie foncière opérationnelle, permettant par la suite de mobiliser la ressource forestière.

Les partenaires vont engager 5,68 millions d'euros sur 3 ans pour réaliser ces actions et seront aidés par l'ADEME à hauteur de 1,5 million d'euros. L'intégration territoriale des actions a facilité l'identification de cofinancements locaux (intervention des PSADER notamment et de SYLV'ACTES) : près de 790 000 euros de cofinancements vont à 78% vers les actions d'investissement et les interventions dans les peuplements forestiers.



Projet labellisé TENERDIS



ACTUS | forêt des collectivités

Les enjeux du foncier forestier,
au cœur des préoccupations des élus

Dans l'Ain, la ressource forestière constitue une richesse essentielle pour les communes rurales. Couvrant plus de 190 000 hectares du département, la forêt doit faire face à un fort morcellement qui pénalise la valorisation des bois locaux et fragilise l'ensemble de la filière forêt-bois. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a mis à la disposition des collectivités de nouveaux outils pour intervenir sur le foncier forestier. La réunion qui s'est tenue le 13 octobre 2015 à Nantua avait pour but de présenter ces dispositifs aux élus des Communes forestières de l'Ain et des Chartes forestières du Massif du Bugey.

Dans le prolongement de la convention signée en Rhône-Alpes entre la Safer et les Communes forestières, près de 40 élus ont répondu à l'invitation de l'association des Communes forestières de l'Ain et se sont retrouvés à la salle de l'Eden de Nantua pour appréhender la question du foncier forestier et prendre connaissance des outils mis à leur disposition. La session s'est ouverte par les discours, sans ambiguïté, de messieurs Jean-Pierre Carminati, maire de Nantua, et Gilles Thomasset, vice-président de l'association des Communes forestières de l'Ain, sur les défis auxquels la filière forêt-bois est confrontée dans le Bugey de par le morcellement du foncier forestier, et sur la nécessité de lever ce frein à la mobilisation de bois.

Effectivement, le morcellement foncier engendre, à différents niveaux, de nombreuses contraintes :

- > La gestion forestière et la mobilisation des bois : augmentation des coûts de gestion, difficultés pour l'organisation des chantiers...
- > La réalisation et la gestion des dessertes collectives : allongement des phases d'études, blocage des projets, gestion des coupes d'emprises complexes...
- > La transmission foncière : frais de notaire dépassant la valeur de la parcelle, méconnaissance du parcellaire amenant à l'abandon progressif...

Pour pallier ces problèmes et permettre une gestion forestière durable, Marc Gaillet, chargé d'études à la Safer Rhône-Alpes, a insisté sur l'intérêt d'élaborer un projet foncier en réponse aux enjeux qui peuvent être d'ordre économique, environnemental ou social. Et de poursuivre sur les conditions de réussite de l'action foncière liées en partie à la combinaison de trois éléments indispensables :

- > Un porteur de projet et un territoire engagé.
- > Un enjeu clairement identifié et des acteurs impliqués.
- > Des opportunités foncières et des garanties minimales de réussite.

Pour mener à bien ce projet foncier, les municipalités disposent de nombreux outils, plus ou moins contraignants :

- > La négociation amiable : un accord de gré à gré obtenu avec un propriétaire ou un ayant-droit.
- > Les procédures des biens vacants et sans maître qui permettent aux communes de récupérer des biens pour lesquels les propriétaires ne sont plus identifiés.
- > Le droit de préférence des communes instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014. Il permet aux communes d'être informées des ventes de petites parcelles boisées sur leur territoire et de les acquérir si elles sont intéressées.
- > Le droit de préemption des communes qui permet d'accroître le patrimoine forestier communal en acquérant des parcelles contiguës aux forêts communales.
- > Les outils de l'aménagement foncier : aménagement foncier agricole et forestier (ex-remembrement), échanges et cessions d'immeubles ruraux ou encore réglementation de boisement...
- > La déclaration d'intérêt général (DIG), la déclaration d'utilité publique et l'expropriation, dispositifs utilisés pour régler des situations complexes.

Supports de présentation disponibles :

[EtatLieux_Foncier_Nantua_13102015](#)
[ProjetFoncier_Outils_Nantua_13102015](#)

Une assemblée générale réussie



Sous la présidence de Jacques Deparnay, l'assemblée générale annuelle de l'association des Communes forestières de l'Ain s'est tenue le 10 décembre dernier, à Nantua, réunissant plus de 70 personnes. La politique filière forêt-bois du Conseil départemental et le contrat d'objectifs et de performance ont été au cœur des débats.

L'assemblée générale débute par le rapport moral du président, Jacques Deparnay, insistant sur l'importance du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 dont le principe a été adopté le 17 décembre par le président de la FNCOFOR, Dominique JARLIER, à qui les présidents des associations départementales de Communes forestières avaient donné mandat. La réussite de ce plan représente un vrai défi puisqu'il faut mobiliser

davantage de bois et outrepasser les réalités de la conjoncture actuelle : baisse des permis de construire, forêts de résineux en danger, augmentation des surfaces à la gestion de chaque agent ONF, baisse des cours du bois depuis plusieurs décennies, ou encore, disparition du tissu d'entreprises dont l'activité se concentrait sur les essences feuillus, etc.

Le président poursuit son propos en rappelant la nécessité de maintenir la plus grande vigilance pour que ce contrat « ne nous entraîne pas vers une perte de contrôle de notre forêt, domaine inaliénable, acquis de la Révolution de 1789 ». Jacques Deparnay conclut par le rappel des actions menées localement par les Communes forestières pour le développement du bois énergie, les voiries forestières communales, l'affouage, le foncier... et son rapport d'activité émaillé par de nombreuses réunions nationales, régionales et départementales.

Ensuite, différentes personnalités se sont succédées pour traiter des sujets d'actualité de la filière. Après avoir passé en revue l'activité annuelle de l'Office, Bernard Bonnici, directeur de l'agence ONF interdépartementale Ain-Loire-Rhône a abordé le sujet qui avait fait consensus à l'automne dernier : les boycotts des ventes par les négociants puis par les scieurs, exercés en raison de la modification des échéanciers de paiement des coupes en bloc et sur pied et de la mise en place de la vente de chênes labélisés. Il a confirmé que l'ensemble des ventes de Rhône-Alpes avaient subi un fort taux d'invendus. A Nantua, le volume proposé était deux fois plus important qu'en 2014, mais 41% des lots n'ont pas été vendus. Bernard Bonnici entrevoit des perspectives conjoncturelles peu favorables pour le début de l'année 2016 avec cependant une reprise espérée au second semestre.

Le président du groupement des scieurs et des exploitants forestiers de l'Ain, Jean-Cyrille Ducret, a quant à lui insisté sur la nécessité de faire perdurer le fonds de replantation mis en place dans l'Ain. Il relève que la plantation de 50 000 plants – correspondant à une surface de 40 hectares – permet de créer 4 emplois et d'emmagasiner 750 tonnes de CO₂. Le président interpelle ensuite l'ONF, demandant une politique forte avec des forêts périurbaines, pour les loisirs, des forêts de production et de forêts de montagne. Et, en conclusion, de réclamer l'obligation de construire une stratégie forestière et de maintenir les actions dans la continuité.

Jean-Yves Flochon, vice-président du Conseil départemental en charge de l'agriculture, de la ruralité, du territoire et des aides aux communes, présente la ligne de conduite décidée par la nouvelle majorité départementale pour la filière. Une attention toute particulière y est portée par le département, avec l'application, depuis 2009, du Livre blanc qui finance du fonctionnement et des investissements à chaque échelon de la filière. Jean-Yves Flochon rappelle que le département va engager des négociations sur l'avenir des soutiens départementaux à la filière, suite aux évolutions législatives apportées par la loi NOTRe. Il souligne qu'il « serait dommage que le département ne puisse plus accompagner les acteurs de la filière à un moment où les actions commencent à porter leur fruit ». Il évoque le probable positionnement du Conseil départemental sur l'appel à projet Dynamic Bois en 2016.

C'est au directeur de la fédération nationale des Communes forestières, Alain Lesturgez, qui s'était déplacé pour l'occasion, que revient la conclusion de l'assemblée générale. Avec comme point d'orgue de son discours, le Contrat d'objectifs et de performance. Pour ce nouveau contrat, insiste-il, les communes ne paieront pas un euro de plus, - ce qui était le mot d'ordre de la FNCOFOR dans la mesure où les communes rurales n'ont pas les moyens de payer plus. Alain Lesturgez annonce que les quatre mesures impliquant une contribution financière supplémentaire des communes ont été retirées : calcul de la TVA sur les frais de garderie hors taxe, encaissement par l'ONF des recettes liées aux ventes de bois, dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti et l'intégration des frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATDO) aux frais de garderie. La fédération nationale des Communes forestières a fait la demande d'un projet d'établissement à l'ONF et d'une nécessaire réécriture de la charte de la forêt communale.

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ardèche

Le bois dans des murs de soutènements : un nouveau débouché présenté aux élus de l'Ardèche

L'utilisation du bois est multiple, construire, se chauffer, écrire, etc. Si son utilisation pour la protection des biens et des personnes est connue, elle se heurte aujourd'hui à l'obligation quasi réglementaire de pouvoir quantifier la résistance de l'ouvrage. L'Office national des forêts, et particulièrement son service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) est naturellement confronté à cette problématique. Dans le cadre d'un voyage d'étude organisé en Drôme, le 25 novembre dernier, les élus des Communes forestières d'Ardèche ont pu bénéficier du retour d'expérience de l'ONF sur ce sujet. [Lire la suite](#)

Arrivée d'une nouvelle chargée de mission à l'association des Communes forestières de l'Ardèche

Marilyne Fournier a rejoint ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières d'Ardèche, suite au départ de Marie-Anne Revaka. [Lire la suite](#)

Construire en bois local pour valoriser son territoire

Soirée d'information à Lamastre pour accompagner les porteurs de projets vers des constructions vertueuses, qui valorisent la filière bois de leur territoire. [Lire la suite](#)

La centrale de cogénération de Pierrelatte livre ses secrets aux élus ardéchois

Répondant à l'invitation conjointe des Communes forestières de l'Ardèche et de la Drôme, plusieurs élus se sont retrouvés le 11 décembre dernier, pour une formation « bois pour la production industrielle d'énergie », avec comme temps fort, la visite de la centrale de cogénération de Pierrelatte. L'objectif de cette initiative était autant d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse, que d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Une démarche expérimentale pour l'encadrement des chantiers forestiers dans le massif des Chambaran

Faire évoluer l'encadrement des chantiers forestiers, telle est la démarche innovante et pionnière que dirige la charte forestière des Chambaran sur le territoire drômois pour laquelle 13 communes se sont portées volontaires. [Lire la suite](#)

Les Communes forestières de la Drôme construisent le futur

Le dernier trimestre 2015 sera marqué par des changements au sein des Communes forestières de la Drôme, avec le retour à la présidence de l'association de Daniel Bignon et la prise de poste d'un chargé de mission départemental. A travers ces évolutions, l'association des Communes forestières souhaite renforcer sa présence auprès des élus départementaux, afin de mieux cibler leurs attentes, défendre activement leurs intérêts, les sensibiliser à diverses thématiques et construire, en collaboration avec les multiples acteurs de la filière, les politiques et les projets forêt/bois de demain. [Lire la suite](#)

Des formations pour construire en bois local

Suite au déficit de la balance commerciale de la filière bois, la prise de conscience du potentiel de la ressource, commence peu à peu à structurer les politiques, tant nationales que locales. A l'échelon départemental, les Communes forestières engagent des actions visant à cristalliser des intérêts communs autour de la valorisation de la ressource bois locale et de sa mobilisation. Néanmoins, un accompagnement accru des élus est primordial pour générer de nouvelles dynamiques. Ainsi, l'association des Communes forestières a réalisé le 13 novembre à Alixan, une formation sur l'utilisation du bois dans la construction. [Lire la suite](#)

Les élus des Communes forestières drômoises à la découverte de la centrale de cogénération de Pierrelatte

L'association des Communes forestières de la Drôme, en partenariat avec son homologue ardéchoise, a organisé le 11 décembre dernier une formation à Pierrelatte, sur le thème « le bois pour la production industrielle d'énergie ». Cette journée consacrée notamment à la visite de l'unité de cogénération de Pierrelatte, a mobilisé une vingtaine d'élus. L'objectif de cette initiative était à la fois d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse et d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Une formation à Thyez pour « Comprendre les enjeux du foncier forestier »

La charte forestière de Territoire Arve Giffre et l'association des Communes forestières de Haute-Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier, Rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier », le 24 novembre dernier. [Lire la suite](#)

Première participation de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie au Forum des collectivités à La Roche sur Foron

Les 6 et 7 novembre derniers, s'est tenue ROCHEXPO, nouveau format de l'habituel Forum qui pour l'occasion a fédéré dans sa phase d'organisation le Congrès départemental des Maires de la Haute-Savoie et l'association des Communes forestières du 74. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Les Chambaran se mobilisent pour un meilleur encadrement des chantiers forestiers

Depuis peu, la charte forestière des Chambaran pilote une action qui vise un meilleur encadrement des chantiers forestiers. En Isère, 12 communes se sont portées volontaires pour mettre en œuvre cette démarche innovante et pionnière. [Lire la suite](#)

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux s'engage dans la réalisation de son Plan d'Approvisionnement Territorial

Les réflexions autour de l'élaboration de la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, signée officiellement en 2014, ont permis de cibler de nombreux enjeux d'ordres économique, social et environnemental. Pour répondre à celui de la mobilisation de la ressource, le territoire s'est investi dans un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). [Lire la suite](#)

« Comprendre les enjeux du foncier forestier », une formation qui a su mobiliser les élus du Grésivaudan

Jeudi 26 novembre à Theys, une trentaine d'élus du Grésivaudan a participé à la soirée d'échange et d'information sur les enjeux du foncier forestier, préoccupation majeure de grand nombre d'entre eux. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

Financer le poste d'animateur dans les territoires de projets forestiers

LEADER ou FEADER ? Comment construire le financement des postes d'animateur dans les territoires de projets forestiers à partir de 2016 ? [Lire la suite](#)

Journée du Réseau : quelles méthodologies pour concrétiser des actions foncières au sein des territoires ?

Cette question fut le sujet de la journée du 10 décembre 2015, à Lyon, au siège de la Région. 36 participants (dont 17 territoires représentés) s'étaient réunis pour discuter, échanger et prendre de l'information sur les outils, les partenariats et les actions développées par les territoires dans le domaine du foncier forestier. [Lire la suite](#)

Vigilance orange pour le climat forestier français

Alors que l'ONF vient de fêter ses 50 ans, son avenir a une nouvelle fois fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses négociations nationales. Cependant, le jeudi 17 décembre, l'ONF, l'Etat et la Fédération nationale des Communes Forestières ont voté, au sein du conseil d'administration de l'Office, un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Agir sur le foncier forestier : rôle et place des collectivités, outils à disposition

Le 3 novembre dernier, Chambéry métropole et l'association des Communes forestières de Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier ; rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier ». [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Ventes publiques du 2 décembre 2015 à Rumilly

A la suite de leur report, les ventes de bois du 29 septembre dernier à Rumilly, boycottées par les scieurs qui revendiquaient une remise en cause par l'ONF de l'échéancier des délais de paiement, ont été reprogrammées au 2 décembre. [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de l'Ain

Mairie de Nantua | 17, rue de l'Hôtel de Ville
01130 NANTUA

Tel : 06 12 48 06 71 | Fax : 09 72 27 14 22
ain@communesforestieres.org

Chargé de mission : Damien BLONDIAUX
06 46 41 45 18

damien.blondiaux@communesforestieres.org

Président : Jacques DEPARNAY

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n e u r o p é e n n e

